AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

219C1601
FR0012938884-FS0813

13 septembre 2019

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

SOLOCAL GROUP

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 13 septembre 2019, la société Amar Family Office[1] (11 rue du Rhône, 1204 Genève, Suisse) a déclaré avoir franchi en hausse, le 12 septembre 2019, le seuil de 5% du capital de la société SOLOCAL GROUP et détenir 30 000 264 actions SOLOCAL GROUP représentant autant de droits de vote, soit 5,13% du capital et 4,99% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions SOLOCAL GROUP sur le marché.

[1] Contrôlée par la famille Amar.
[2] Sur la base d'un capital composé de 585 121 890 actions représentant 600 953 914 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.